



Date de la convocation portant l'ordre du jour : 27 janvier 2023
 Date de l'affichage du présent procès-verbal : 7 février 2023

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU
 Du 2 février 2023 à 19h00**

L'an deux mille vingt-trois le deux février à Valdahon – s'est tenue la réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. BOUQUET Philippe, en présence de :

Membres du Bureau			signatures
1	Président	BOUQUET Philippe	
2	1° vice-présidente	ROBERT Marie-Christine	
3	2° vice-président	PERROT Noël	Excusé
4	3° vice-président	DEFONTAINE Thierry	
5	4° vice-président	GUINCHARD Christian	
6	Secrétaire	PIQUARD Charles	
7	Membre	ANDRE Sébastien	Excusé
8	Membre	ANGIOLINI Pascale	
9	Membre	GROSHENRY Maxime	
10	Membre	PRETRE Béatrice	
11	Membre	VIEILLE Patrice	
12	Membre	VIENNET Marguerite	Excusée
13	Membre	VITALI Pascal	
14	Membre	PETITLAURENT Anne-Marie	Excusée
			Signature
	DGS	MERCIER Fabrice	Excusé à partir de 19h05



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau.

Il présente les excuses de M. PERROT Noël, M. ANDRE Sébastien, Mme VIENNET Marguerite et Mme PETITLAURENT Anne-Marie.

M. le Président présente l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 5 décembre 2022**
2. **Finances/ Budget** : Projet Compte administratif 2022 et projet BP 2023
3. **Point le cas échéant sur les différentes commissions** :
 - 3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 3.4 Commission « Contrôle Financier »
4. **Conventions**
 - 4.1 Transfert des équipements
 - 4.2 Surdimensionnement et/ou extension-participation communale : Côtebrune
5. **Ordre du jour du comité syndical du 16 février 2023**
6. **Questions diverses**

Quorum : 14 membres du Bureau en exercice, le quorum est donc de 8 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 9 membres sont présents. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

En l'absence du secrétaire nommé par délibération en Comité Syndical, Mme ANGIOLINI Pascale est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 5 décembre 2022

❖ M. le Président demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Bureau, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres qui étaient présents à cette séance.

2. FINANCES/BUDGET : projet Compte Administratif 2022 et Budget primitif 2023

2.1 Compte administratif 2022

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente présente le compte administratif 2022 qui sera soumis au vote du Comité Syndical.

Elle précise qu'il est concordant au compte de gestion 2022 du Trésorier.

EXPLOITATION	2021	2022
Dépenses (a)	1 686 559.68€	1 695 691.12 €
Recettes (b)	2 746 872.07€	2 977 249.88 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	1 060 312.39€	1 281 558.76 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	2 487 664.23€	3 547 976.62 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	3 547 976.62€	4 829 535.38 €

INVESTISSEMENT		2021	2022
Dépenses	Dépenses (N) (f)	3 448 688.67€	5 226 742.00 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	0.00 €	- €
	Dépenses totales (h=f+g)	3 448 688.67€	5 226 742.00 €
Recettes	Recettes (N) (i)	3 659 399.53€	5 696 299.29 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	1 424 689.35€	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	224 502.65€	1 859 902.86 €
	Recettes totales N (l=i+j+k)	5 308 591.53€	7 556 202.15 €
Solde d'exécution (m=l-h)		1 859 902.86€	2 329 460.15 €
Restes à réaliser	Dépenses (n)	1 838 771.00€	3 916 370.00 €
	Recettes (o)	491 843.00€	1 319 340.00 €
	Solde (p=o-n)	- 1 346 928.00€	- 2 597 030.00 €
Besoin de financement (q=m+p) ou excédent		512 974.86€	- 267 569.85 €

RESULTATS		2021	2022
Excédent d'exploitation		3 547 976.62€	4 829 535.38 €
Besoin ou excédent de financement en investissement		512 974.86€	- 267 569.85 €
Résultat global de clôture N		4 060 951.48€	4 561 965.53 €

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget fait apparaître un résultat global

RESULTATS 2022	
Excédent d'exploitation	4 829 535.38€
Excédent d'investissement	+ 2 329 460.15€
Déficit de RAR	- 2 597 030.00€
Résultat global de clôture 2022	4 561 965.53€

L'excédent d'investissement (2 329 460.15€) ne permet pas de couvrir le déficit des RAR (- 2 597 030.00€), une affectation de résultat est nécessaire.

Le comité syndical sera amené à affecter au budget pour 2023 :

- 267 569.85€ en couverture du besoin de financement en investissement (RI compte 1068)
- le résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
 - Report de l'excédent 2022 d'exploitation : 4 561 965.53€
(4 829 535.38€ - 267 569.85€)
 - Report de l'excédent 2022 d'investissement : 2 329 460.15€

- ❖ Pour la section exploitation, les membres du Bureau demandent des précisions sur les remboursements perçus par le SIEHL. Des modifications du diaporama seront effectuées pour la présentation au Comité Syndical du 16 février :
 - Remboursement du Supplément Familial de Traitement + divers
 - Remboursement URSSAF (indemnité inflation)
- ❖ Pour la section investissement, les membres du Bureau souhaitent voir apparaître une annexe sur les interconnexions. Les comptes de tiers doivent être équilibrés en fin d'opération, ces travaux



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

étant réalisés sur plusieurs exercices, il convient de présenter un tableau récapitulatif des dépenses et recettes issus des comptes administratifs du syndicat.

Interconnexions terminées :

OUVANS	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	2023		
dépenses compte 45812	15 103.74 €	1 195 930.29 €		1 211 034.03 €	travaux + remboursement des subventions à la commune
recettes compte 45822	- €	1 211 034.03 €		1 211 034.03 €	acomptes des communes + subventions perçues

LANDRESSE	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	2023		
dépenses compte 45813	9 907.70 €	835 970.32 €		845 878.02 €	travaux + remboursement des subventions à la commune
recettes compte 45823	- €	845 878.02 €		845 878.02 €	acomptes des communes + subventions perçues

Interconnexion en cours :

SIAEP Pl. des Combes	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	CA SIEHL 2023		
dépenses compte 45811	13 470.28 €	917 895.63 €	267 689.07 €	1 199 054.98 €	travaux + remboursement des subventions au SIAEP
recettes compte 45821	- €	646 300.00 €	- €	646 300.00 €	acomptes des communes + subventions perçues

- ❖ Concernant les RAR en recette d'investissement de l'interconnexion du SIAEP du Plateau des Combes de 871 000€, ce montant ne concerne que les subventions et non les remboursements du SIAEP. M. le Président s'interroge sur le fait que les acomptes du SIAEP n'ont pas été inscrits. M. le Trésorier sera consulté pour savoir s'il est possible de modifier les RAR transmis.

M. le Président constate que les RAR 2022 sont conséquents et souhaite les limiter au strict minimum. Il convient de réfléchir, d'ores et déjà, à la gestion en interne des travaux prévus de l'ordre de 3.6 millions € en 2023. Comment le SIEHL pourra-t-il absorber ces travaux conséquents ? L'Exécutif et le Bureau seront sollicités sur ce sujet à partir des propositions qui seront élaborées avec la direction et les agents et le président de la commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine ».

2.2 Projet du Budget Primitif 2023

Les prévisions budgétaires ont été débattues en Exécutif préalablement à la réunion du Bureau et sont présentées en séance.

M. le Président rappelle :

- que le Comité Syndical a validé les prévisions budgétaires dans le DOB
- les travaux prévus dans le schéma directeur.

Il précise qu'un comité syndical sera prévu en juin avec pour objectif principal la détermination du tarif cible et la révision des tarifs des conventions de vente en gros.

M. le Président présente le budget primitif 2023 qui sera soumis au vote du Comité Syndical :

**LE BUDGET PRIMITIF
SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)**

Chap/	Libellé	CA 2022	Prévisions Budgétaires 2023
011	Charges à caractère général	94 621.49	210 000.00
012	Charges de personnel	148 340.70	185 000.00
65	Indemnités des élus	33 449.24	50 000.00
Total dépenses de gestion courante		276 411.43	445 000.00
66	Charges financières	96 458.85	131 749.00
67	Charges exceptionnelles	2 095.60	36 000.00
68	Dotations aux amortissements	80.00	5 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00	30 000.00
Total autres dépenses d'exploitation		98 634.45	202 749.00
Total dépenses réelles d'exploitation		375 045.88	647 749.00
023	Virement à la sect° d'investissement		855 541.00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sect°	1 320 645.24	1 550 000.00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0.00	0.00
Total dépenses d'ordre d'exploitation		1 320 645.24	2 405 541.00
Total dépenses d'exploitation cumulées		1 695 691.12	3 053 290.00

Chap/	Libellé	CA 2022	Prévisions Budgétaires 2023
013	Atténuation de charges	100.00	0.00
70	Produits des services et du domaine	2 774 906.54	2 700 050.00
75	Autres produits de gestion courante	2.91	2.00
Total recettes de gestion courante		2 775 009.45	2 700 052.00
76	Produits financiers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	628.95	0.00
78	Reprises s/amortissements et provis°	0.00	0.00
Total autres recettes d'exploitation		628.95	0.00
Total recettes réelles d'exploitation		2 775 638.40	2 700 052.00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sect°	201 611.48	250 000.00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0.00	0.00
Total recettes d'ordre d'exploitation		201 611.48	250 000.00
Total des recettes d'exploitation		2 977 249.88	2 950 052.00
		+	+
R 002 Résultat d'exploitation positif reporté ou anticipé			4 561 965.00
Total recettes d'exploitation cumulées		2 977 249.88	7 512 017.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/	Libellé	CA 2022	Restes à réaliser	Prévisions Budgétaires 2023	TOTAL Prévisions Budgétaires 2023+RAR
20	Immobilisations incorporelles	22 164.70	15 563.00	70 300.00	85 863.00
21	Immobilisations corporelles	306 471.69	243 891.00	822 500.00	1 066 391.00
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	1 072 680.50	1 948 434.00	4 612 890.00	6 561 324.00
Total des dépenses d'équipement		1 401 316.89	2 207 888.00	5 505 690.00	7 713 578.00
16	Emprunts et dettes assimilées	674 017.39		710 650.00	710 650.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses financières		674 017.39		710 650.00	710 650.00
45..	Dépenses exceptionnelles	2 949 796.24	1 708 482.00	1 201 000.00	2 909 482.00
Total des opérations pour compte de tiers		2 949 796.24	1 708 482.00	1 201 000.00	2 909 482.00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 025 130.52	3 916 370.00	7 417 340.00	11 333 710.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	201 611.48		250 000.00	250 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00		1 000 000.00	1 000 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		201 611.48		1 250 000.00	1 250 000.00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		5 226 742.00	3 916 370.00	8 667 340.00	12 583 710.00
Chap/	Libellé	CA 2022	Restes à réaliser	BP 2023	TOTAL BP+RAR
10	Affectation de résultat (Si déficit d'investissement en N-1°)	0.00		267 569.00	267 569.00
13	Subventions d'équipement	872 437.00	448 340.00	686 800.00	1 135 140.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	0.00		200 000.00	200 000.00
Total des recettes d'équipement		872 437.00	448 340.00	1 154 369.00	1 662 709.00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00
Total des recettes financières		800 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	2 703 212.05	871 000.00	2 375 000.00	3 246 000.00
Opérations pour comptes de tiers		2 703 212.05	871 000.00	2 375 000.00	3 246 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		4 375 649.05	1 319 340.00	5 529 369.00	6 848 709.00
021	Virement de la section de fonctionnement			855 541.00	855 541.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 320 645		1 550 000	1 550 000
041	Opérations patrimoniales	5		1 000 000	1 000 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 320 650.24	0.00	2 550 000.00	2 550 000.00
TOTAL des recettes de l'exercice		5 696 299.29	3 916 370.00	8 934 910.00	10 254 250.00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0.00	0.00	2 329 460.00	2 329 460.00
Total des recettes d'investissement cumulées		5 696 299.29	3 916 370.00	11 264 370.00	12 583 710.00



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siclh25.fr

- ❖ *Pour le BP 2023, M. le Président propose de budgétiser les intérêts et annuités d'emprunt correspondant aux 2 000 000€ prévus.
Le BP 2023 sera modifié en tenant compte de la réponse du Trésorier (RAR des opérations avec le SIE du plateau de combes modifiés au non) et des nouvelles charges financières.*

3. Point sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président qui présente le travail effectué par chacune des commissions :

3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente informe les membres du Bureau qu'une prochaine réunion va être organisée concernant les points suivants :

- Retour sur la carte de vœux 2023
- Promotion de la qualité de l'eau : point sur les contacts pris avec le CPIE et l'EPAGE
- Plaquette : affiche à mettre à jour
- Site internet : mise à jour – relecture à programmer
- Décision à prendre concernant la demande de l'association des parents d'élèves de Valdahon
- Actions 2023.

- ❖ *M. le Président précise que toute demande d'association pour sponsoriser leur activité doit être étudiée selon les valeurs du SIEHL (responsabilité, solidarité). Il ne s'agit pas uniquement de leur remettre des lots mais ces associations doivent promouvoir et défendre des valeurs de développement durable en lien avec l'eau potable.*

3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président étant absent, M. le Président rappelle la date de la prochaine réunion trimestrielle qui aura lieu jeudi 30 mars 2023.

- ❖ *Il indique que le SIEHL a été invité à intervenir lors de la convention de Gaz et Eaux réunissant tous leurs agents. M. le Président a mis en valeur le partenariat qui lie le SIEHL à son délégataire et aux travaux de sécurité menés par le syndicat : réhabilitation des réservoirs (échelles et garde-corps).*
- ❖ *M. le Président indique que dans le cadre de l'avenant n°2 de DSP précisant les périmètres et les principes de modalités de gouvernance tripartite, il est convenu que CUGBM et le SIEHL se rencontrent régulièrement. Cette rencontre aura lieu le 25 avril.*

3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président présente un point sur les travaux en cours

➤ TRAVAUX AEP EN COURS :

DOUBLEMENT DU FEEDER MONTGESOYE – SUCHAUX



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

MOE cabinet ANDRE	40 000.00€
Entreprise VERMOT lot 2	587 794.25€
Avenant n°1 validé au comité du 19/12/2022	112 116.64€
total	739 910.89€

AEP 2022

- Orchamps-Vennes : Rue Gal de Gaulle / Impasse PERROT

MOE ANDRE	4 236.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	96 460.10€
total	100 696.10€

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)

- Pierrefontaine-Les-Varans : Rues de la pépinière et de Belmont

MOE JDDBE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
total	128 129.40€

AEP 2022

- Orchamps-Vennes : Place St Pierre/Mchal de TASSIGNY

MOE SIEHL	En interne
Entreprise CHOPARD LALLIER	49 995.00€
total	49 995.00€

➤ TRAVAUX AEP A DEMARRER :

FORAGE

- Lods : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

FEEDER

Ces travaux sont en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), des études d'impact doivent être réalisées préalablement au démarrage de l'opération.

- Eysson-Moulin de Creuse :

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
total	607 984.30€

- Eysson-Epenouse :

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
total	191 781.00€

AEP 2022 – CONSULTATION N°3

• Montrond-le-Château

MOE ANDRE	6 885.00€
Entreprise TP MOUROT	118 042.00€
total	124 927.00€

• Côtebrune :

MOE ANDRE	8 145.00€
Entreprise CUENOT et Fils	155 447.00€
total	163 592.00€

• Dompriel :

MOE ANDRE	13 943.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	263 778.70€
total	277 721.70€

3.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président fait un point sur les dossiers en cours.

Une réunion a eu lieu le 20 décembre entre le délégataire et le cabinet KPMG en charge du contrôle financier sous la supervision du SIEHL afin d'établir conjointement une liste concrète des éléments à transmettre. M. le Président remercie Christian GUINCHARD et Cécile PERNIN pour leurs implications respectives dans ce dossier et leur demande de rester en veille et de lever les tensions entre les deux prestataires, si cette situation s'installe durablement.

M. le 4^{ème} Vice-Président indique que la situation ne permet pas de programmer une réunion de la commission « contrôle financier » actuellement.

4. Conventions

4.1 Convention de transfert des équipements ou de rétrocession du réseau d'alimentation en eau

230202-01

ORCHAMPS-VENNES – M. GRILLET Olivier – Convention de rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable – Lotissement La Pascaline

Zone aménagée : lotissement La Pascaline à la Fenotte - 19 lots

Concernant le projet de lotissement **La Pascaline – La Fenotte à Orchamps-Vennes**, M. le Président présente la convention définissant les prescriptions financières et techniques pour la réalisation, la mise en œuvre et le transfert d'ouvrages d'eau potable dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagements concertées ou les lotissements qu'ils soient publics ou privés qui a pour objet de spécifier, à l'usage des maîtres d'ouvrage, des chargés d'études et des entreprises intervenantes, les procédures et les règles générales à suivre pour la réalisation du réseau d'eau potable sur le territoire du Syndicat dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagement concertées ou les lotissements, qu'ils soient publics ou privés.

Ces prescriptions permettent ultérieurement le transfert des nouveaux ouvrages réalisés par l'aménageur dans le patrimoine du Syndicat selon les modalités définies dans l'article 12 de la



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

présente convention.

« ...ARTICLE 12 – TRANSFERT DES OUVRAGES

Le transfert des ouvrages devra faire l'objet de la part de l'aménageur d'une demande préalable auprès du Syndicat lorsque les travaux auront été achevés et réceptionnés après, s'il y a lieu, des réserves éventuelles.

A cette demande, devront être jointes les pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux,
- copie de la facture des travaux,
- convention de servitude avec transcription hypothécaire, s'il y a lieu.

Le transfert fera l'objet d'un procès-verbal signé par les intéressés. La signature de ce procès-verbal vaudra transfert des ouvrages dans le patrimoine du Syndicat à titre gratuit.... »

Les membres du Bureau seront invités à valider la convention avec l'aménageur

M. le Président présente le projet de lotissement « la Pascaline », lieudit la Fenotte à Orchamps-Vennes.

Il précise que la convention définissant les prescriptions financières et techniques pour la réalisation, la mise en œuvre et le transfert d'ouvrages d'eau potable dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagements concertées ou les lotissements qu'ils soient publics ou privés a été validée par l'aménageur – M. GRILLET Olivier.

Ces prescriptions permettent ultérieurement le transfert des nouveaux ouvrages réalisés par l'aménageur dans le patrimoine du Syndicat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention avec M. GRILLET Olivier représentant la société PRO IMMO25
- valide, dans le cadre d'un transfert de propriété de la voirie interne au lotissement à la commune, le transfert des ouvrages « eau potable » selon les modalités définies dans l'article 12 de la présente convention.

4.2 Conventions de surdimensionnement et/ou extension -participation communale

230202-02

COTEBRUNE – RUE DES TILLEULS

M. le Président rappelle aux membres du Bureau que le SIEHL, maître d'ouvrage du réseau d'eau potable, ne prend pas en charge les investissements des opérations d'intérêt local puisqu'ils ne peuvent être supportés par l'ensemble des usagers du Syndicat et que cela entraînerait une augmentation excessive du prix du service de l'eau potable facturée à l'utilisateur.

La commune est responsable de l'urbanisation et de la défense incendie sur son territoire conformément à la réglementation en vigueur. Les prises en charge directes des prestations et la participation financière de la commune sont donc demandées par le biais d'une convention pour réaliser les renforcements et les extensions du réseau d'eau potable indispensables à la viabilité et à la défense incendie d'un secteur donné.

La participation de la commune est calculée selon le barème suivant (délibération du comité syndical du 21 décembre 2021) :



Coût/ml	Canalisations Ø 80	Canalisations Ø 100	Canalisations Ø 125	Canalisations Ø 150
Canalisations Ø 60 mm	7.00 € HT	12.00 € HT	23.00 € HT	29.00 € HT
Canalisations Ø 80 mm		10.00 € HT	20.00 € HT	26.00 € HT
Canalisations Ø 100 mm			12.00 € HT	20.00 € HT

Renouvellement des conduites d'eau potable :

Rues	Longueur	Coût / ml	Total
des Tilleuls	610	20,00	12 220,00
TOTAL			12 220,00

Les membres du Bureau sont invités à autoriser le Président à signer cette convention.

- ❖ *M. le Président suggère que les conditions de la participation financière soient régulièrement révisées ou qu'un indice leurs soient appliqués.
Il invite la commission travaux à lancer une réflexion sur le sujet.*

L'opération concernant les travaux d'investissement rue des Tilleuls à Côtebrune est présentée au Bureau.

Il s'agit de travaux d'extension, de surdimensionnement pour de la défense incendie.

Conformément aux délibérations prises lors du Comité Syndical du 21 décembre 2021, une convention définissant les conditions de la participation financière sera établie et signée entre le SIEHL et la commune.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *adopte l'opération d'investissement présentée,*
- *autorise M. le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération.*
- *dit que les montants de la participation de la commune pour ces travaux d'investissement seront calculés au réel, au vu du décompte définitif, et selon le barème applicable.*

5. Ordre du jour du comité syndical du 16 février 2023

M. le Président présente le projet de l'ordre du jour du prochain comité :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022**
- 2. Installation des délégués des communes de Landresse et Ouvans**
- 3. Point sur les différentes commissions**
 - 3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 3.4 Commission « Contrôle Financier »
- 4. Finances/Budget**
 - 4.1 Présentation et approbation du compte de gestion - Exercice 2022
 - 4.2 Présentation et approbation du compte administratif - Exercice 2022
 - 4.3 Affectation de résultat 2022 au BP 2023
 - 4.4 Présentation et approbation du budget primitif 2023



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

- 4.5 Amortissement/Durée : modifications (prise en compte des durées d'amortissement des nouvelles collectivités adhérentes)
- 4.6 Emprunts :
 - 4.6.1 Emprunts Ouvans et Landresse : autorisation de signer les avenants aux contrats
 - 4.6.2 Accompagnements financiers des projets d'investissements
5. **Convention** : protocole tripartite d'accord pour la construction d'un réservoir à Valdahon : emplacement foncier du réservoir et plan de financement (solde à hauteur de 40% subventions déduites pour le syndicat)
6. **Questions diverses** : Calendrier des réunions

❖ *Concernant le point 5 :*

M. le Président indique aux membres du Bureau que suite à plusieurs échanges avec la commune de Valdahon, un protocole d'accord pour la construction d'un réservoir doit être validé, lors du prochain comité.

Il explique le contexte :

Le Schéma directeur (validé lors du comité syndical du 14 juin 2022) a permis de souligner une tension au niveau du stockage d'eau de la Ville de Valdahon, notamment au niveau du réservoir de Valdahon « La Vierge Haut », où la durée de stockage de l'eau est d'environ 6 h en situation moyenne, soit bien inférieure à la durée d'une journée recommandée.

Le Schéma Directeur préconise la création d'un nouveau réservoir d'environ 1 200 m³, ou 1 800 m³ si le réservoir de la Vierge n'est plus utilisé, pour un montant estimé de 2 110 000 €HT.

Le site envisagé pour l'implantation de cet équipement est une parcelle communale cadastrée AM n°1.

L'évolution de la démographie de la commune a amené à cette situation depuis les années 2000. De plus, le PLUI prévoit environ 325 logements supplémentaires.

Les statuts du SIEHL précisent que le syndicat est compétent en matière d'études, de construction et de gestion des ouvrages de distribution de l'eau potable. Mais comme l'indique le règlement des interventions du SIEHL, le syndicat a pour missions (...) dans l'aire de ses compétences :

- *Le renforcement du réseau d'eau pour les besoins domestiques dans les zones U des communes dotées d'un PLU ou PLUI (...) avec prise en charge financière, totale ou partielle, par le SIEHL.*
- *La supervision par le SIEHL des extensions du réseau d'eau dans les zones 1 AU, ou zones U non équipées, des communes dotées d'un PLU (...) avec prise en charge financière par la commune ou par l'aménageur.*

Le SIEHL a présenté ces éléments à la commune de Valdahon, afin de trouver un accord sur une participation de la commune. La CCPHD a également été associée car la construction effective du réservoir interviendra peut-être après le transfert de compétence de la commune à celle-ci.

Il est proposé de valider un protocole d'accord entre la Commune de Valdahon, la CCPHD et le SIEHL pour s'engager dans la démarche et solliciter les financeurs : validation de principe de la cession du terrain au SIEHL et une participation du SIEHL à hauteur de 40% (subventions déduites).



6. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Bureau d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment sur les dernières réunions partenariales organisées depuis la dernière réunion de Bureau.

Les réunions :

- **Epenoy** : le syndicat a été invité à se présenter devant le conseil municipal. Dans le cadre de la préparation du transfert AEP de la commune vers la CCPHD, il est important que le SIEHL ait une visibilité et soit visible des communes qui ne sont pas adhérentes.
- **Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel** : le SIEHL a été convié à assister à la présentation du bilan du schéma directeur. Il a été discuté, au cours de cette réunion, de l'impact des travaux (de l'ordre de 1.5 millions € HT) sur leur tarif avec ou sans subvention. C'est une entrée en matière sur leur future adhésion. En effet, le SIEHL se rassemble autour de 2 valeurs : responsabilité et solidarité. Il est important que le Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel ait conscience qu'un tarif différencié pourrait leur être appliqué comme pour Ouvans afin de compenser tous les travaux qui doivent être faits. Ce ne sont pas aux 18 000 abonnés du syndicat de prendre en charge ces travaux.
Dès réception des documents comptables de 2022 du Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel, ils seront transmis au cabinet de conseil KPMG pour étudier et analyser leurs adhésions et la détermination d'un tarif cible pour les 3 communes du syndicat.
- **Sous-Préfecture** : le SIEHL était invité avec la CCPHD à Pontarlier pour échanger sur l'état d'avancement des travaux identifiés à l'issue des sécheresses et définir avec la CCPHD leur niveau d'avancement sur sa prise de gouvernance.
- **Arc-Sous-Cicon** : Le Maire a sollicité un RDV auprès du Sous-Préfet le 28 février avec l'Agence de l'eau et le syndicat. Cette commune souhaite être interconnectée avec le SIEHL et y adhérer.
M. le Président indique aux membres du Bureau qu'il faudra prendre en compte les résultats du schéma directeur de cette commune et qu'il faudra établir un accord sur son financement. Il faudra déterminer un tarif cible pour Arc-Sous-Cicon, alors qu'ils ont un tarif inférieur actuellement à celui du SIEHL.
De plus, le réservoir d'HautePierre est d'ores et déjà insuffisant pour permettre cette interconnexion. Cette réunion va permettre également de sensibiliser tous les acteurs sur le renforcement des équipements du syndicat.
- **Cademène** a sollicité une présentation de l'interconnexion par le SIEHL

Calendrier :

Jeudi 4 mai	19h00	Bureau
Mardi 27 juin	20h00	Comité syndical



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

M. le Président indique que deux délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
230202-01	Convention : ORCHAMPS-VENNES – PRO IMMO25/M. GRILLET Olivier – Convention de rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable – Lotissement La Pascaline	Approuvée
230202-02	Convention_COTEBRUNE – rue des Tilleuls -convention de surdimensionnement - participation communale	Approuvée

M. le Président, avant de clore la séance, remercie les participants, ainsi que les agents pour la préparation de cette réunion de Bureau.

La séance est levée à 20h40

La Secrétaire de Séance
Mme ANGIOLINI Pascale

Le Président
M. BOUQUET Philippe